



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022

N° de cat. : PS76-1F-PDF
ISSN : 2562-6434

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC
C.P. 1722, succ. B
Ottawa (Ontario) K1P 0B3
Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)
Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique,
2023

Ce document est offert en médias substitués sur demande.

Also available in English.

Table des matières

1.0 Introduction	3
1.1 Mandat	3
1.2 Méthode de présentation du rapport.....	3
2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
3.0 Risques et incertitudes	4
4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	5
5.0 Approbation des cadres supérieurs.....	5
6.0 État des autorisations (non vérifié)	6
7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)	7

1.0 Introduction

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel conformément à l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et aux exigences en matière de présentation du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat

Le rôle fondamental de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) consiste à assurer la surveillance civile de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions, veillant ainsi à ce que la GRC rende des comptes au public. La CCETP s'assure que les plaintes déposées par le public concernant la conduite de membres de la GRC sont examinées de manière équitable et objective. Elle formule des conclusions et des recommandations visant à identifier et à corriger les problèmes relatifs au maintien de l'ordre imputables à la conduite de membres de la GRC ou à des lacunes dans les politiques et les pratiques de la GRC.

[La partie II du Budget principal des dépenses](#) décrit brièvement les activités de programme de la CCETP.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCETP accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

La CCETP utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

À la fin du deuxième trimestre de 2022-2023, la CCETP avait dépensé environ 49 % de ses crédits totaux disponibles comparativement à 51 % pour la même période en 2021-2022.

Les dépenses de la CCETP en matière d'effectif représentent 80 % des dépenses prévues en 2022-2023, soit le même pourcentage qu'en 2021-2022.

3.0 Risques et incertitudes

La CCETP continue d'exercer ses activités au moyen de ses crédits existants malgré les demandes de service croissantes de la part du public. Cependant, en 2021-2022, la CCETP a dépensé 99,8 % de son budget de fonctionnement. Cette situation montre combien il est nécessaire d'obtenir des ressources supplémentaires. Afin de préserver l'intégrité du processus d'examen et de traitement des plaintes du public et de pouvoir entreprendre des enquêtes d'intérêt public, la CCETP demande un financement par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B), pour alléger les pressions actuelles et futures.

4.0 Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important n'est à signaler pour ce trimestre.

5.0 Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Micheline Lahaie
Présidente
Ottawa (Canada)

Roxane Bériault
Dirigeante principale des finances et
directrice principale des Services
intégrés par intérim
Ottawa (Canada)

Date : 31 octobre 2022

Date : 31 octobre 2022

6.0 État des autorisations (non vérifié)

Exercice 2022-2023 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	9 392 909	2 368 251	4 603 822
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 099 875	274 969	549 938
Autorisations totales	10 492 784	2 643 219	5 153 759

Exercice 2021-2022 (en dollars)

Par crédit	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de programme	9 386 699	2 508 127	4 840 831
Autorisations législatives - Régimes d'avantages sociaux des employés	1 080 512	270 128	540 256
Autorisations totales	10 467 211	2 778 255	5 381 087

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

7.0 Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifiées)

Exercice 2022-2023 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	8 448 511	2 361 875	4 713 443
Transports et communications	102 215	21 246	52 608
Information	102 214	10 615	10 822
Services professionnels et spéciaux	817 709	143 219	204 080
Location	204 427	73 708	119 694
Réparation et entretien	40 885	374	1 261
Services publics, fournitures et approvisionnements	61 328	9 457	14 835
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	204 427	18 089	27 377
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	511 068	4 635	9 639
Dépenses budgétaires nettes totales	10 492 784	2 643 219	5 153 759

Exercice 2021-2022 (en dollars)

Par article courant	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:			
Personnel	8 393 533	2 386 239	4 830 974
Transports et communications	102 213	16 358	25 334
Information	51 107	415	7 738
Services professionnels et spéciaux	847 114	139 453	199 358
Location	306 641	59 782	128 657
Réparation et entretien	51 107	454	454
Services publics, fournitures et approvisionnements	102 214	24 939	31 609
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	306 641	143 134	145 879
Paiements de transfert	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-
Autres subventions et paiements	306 641	7 482	11 084
Dépenses budgétaires nettes totales	10 467 211	2 778 255	5 381 087